

POLEMIQUE AUTOUR DE L'EAU DISTRIBUEE PAR LA Sbee

Un cadre de la Sbee s'explique

Le président du parti écologique du Bénin a, au cours d'une conférence de presse déclaré que l'utilisation du chlore dans le traitement de l'eau produit des effets nocifs à la santé. Les responsables de la Société béninoise d'électricité et d'eau qui sont mis à l'index ont balayé du revers de la main ces allégations et donnent ici des précisions.

LÉANDRE ADOMOU

Les responsables de la Société béninoise d'électricité et d'eau s'indignent contre les déclarations de M. Toussaint Hinvi, Président du Parti écologique du Bénin qui a affirmé au cours d'une conférence de presse que l'eau distribuée par cette structure n'est pas consommable à cause du chlore, qui serait selon ses dires un produit cancérigène qui rentre dans le traitement de ce liquide.

A en croire les propos du responsable du laboratoire de cette station joint au téléphone, le chlore à lui seul n'est pas nocif. Pour ce dernier les affirmations de M. Hinvi sont fondées sur de fausses hypo-

thèses. Le chlore doit pouvoir combiner avec d'autres matières organiques avant d'être cancérigène. Si on sait que de pareils déchets n'existent pas dans notre pays à cause de la quasi inexistence d'usines, on pourrait se demander si ces produits existent au Bénin. M. Zogo, responsable du laboratoire d'eau de la Sbee a ajouté que les populations sont hors de tout danger si elles consomment l'eau distribuée par sa société. Il a ensuite souligné que cette eau est tirée à plus de 80 mètres dans le sous-sol et ne saurait comporter des matières organiques à cette profondeur. Il a fugité les déclarations de Toussaint Hinvi qui veut que la Sbee utilise du charbon pour

désinfecter son eau. M. Zogo a souligné que le charbon ne peut jamais désinfecter, il améliore la qualité de l'eau avant sa désinfection a-t-il ajouté. Pour ce dernier tous les pays africains utilisent du chlore pour désinfecter leur eau et aucune structure de la santé sur le plan national, régional ou mondial ne s'est plainte de la qualité de cette eau. Pour preuve a-t-il remarqué, le ministère de la santé publique a utilisé de l'eau de javel qui contient du chlore pour désinfecter l'eau des puits des populations du Nord qui souffraient du choléra. Il a balayé du revers de la main les propos du Président des verts qui parle de la forte dose du chlore qui rentre dans le traitement de l'eau et qui lui donne la couleur blanchâtre. Pour M. Zogo, c'est la pression de l'air qui lui donne cette couleur qui disparaît d'ailleurs après 2mn.

SÉMINAIRE - ATELIER DES CONSOMMATEURS

Bientôt un observatoire d'analyse des services publics

Hier, un séminaire atelier s'est ouvert au siège du conseil Nationale des chargeurs du Bénin (Cncb) à Cotonou. Durant deux jours, les participants auront à soumettre leurs préoccupations aux prestataires en ce qui concerne la qualité des services rendus.

OSWALD PADONOU (STAG)

C'est par une cérémonie d'ouverture que ce séminaire-Atelier a démarré. Dans son allocution de bienvenue, le Président de la Ligue pour la défense du Consommateur au Bénin, M. Romain Houéhou aensuite précisé que le séminaire atelier s'inscrit dans la perspective d'un dialogue social entre les différents acteurs de la vie socio-économique d'un pays comme un mécanisme précieux, nécessaire à la correction des politiques, à l'amélioration de la qualité des biens et les services en faveur des po-

pulations.

Il est revenu au Secrétaire Général du Ministère des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique, M. Nestor Védogbéton et sa collègue du Ministère de la Communication et de la promotion des technologies nouvelles, Mme Rachida de Souza de co-présider la cérémonie d'ouverture au nom de leurs ministres de tutelle empêchés.

Dans la journée d'hier, les participants ont suivi une première communication dont le but était de présenter à l'assistance le visage actuel de la Sbee et faire des propositions pour

l'amélioration de la qualité de ses services. Il s'en est suivi une deuxième communication qui a amené les participants à mieux connaître le tissu bancaire béninois, le nombre et la qualité des services offerts. La troisième communication s'est appesantie sur le visage des télécommunications au Bénin pour aider l'assistance à faire des propositions concrètes d'amélioration des services de télécommunications au Bénin. En dernier lieu, les participants ont eu à constituer les groupes pour les travaux en atelier en vue de la mise sur pied d'un Observatoire d'Analyse des Services d'Utilité Publique (Obasup).

Les travaux prennent fin ce jour par la présentation des résultats des travaux en atelier.

Cactus

Félix Essou Dansou se fâche

Bouté dehors de son PSD originel, Félix Essou Dansou l'ancien ministre des mines, outré par cet ostracisme, veut monter au créneau et dire toute son indignation quant à cette audace à la Amoussou. Le morceau de l'antidote choisi, est l'enfantement d'une nouvelle formation politique New look qui verra le jour le week-end prochain dans l'environnement cotonnois. Soit. S'il importe d'approuver le fait, il est tout aussi bienséant de notifier à Félix qu'au delà de l'option revancharde, ce que souhaite les béninois est plutôt des partis forts, puissants influents, hyper patriotiques d'envergure nationale et à connotation développementale. Le contraire serait une illusion historique.

Basile TCHIBOZO

DROIT DES MÉDIA PRESSE ECRITE

Une vingtaine de journalistes s'y penchent

Dans le cadre de l'aide de l'Etat à presse, l'Abji en collaboration avec la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication organise depuis mardi dernier un séminaire sur le "Droit des médias presse écrite", à la villa 21 Avril à Gbégamey.

AFIAYI TCHIBOZO

Prévu pour durer trois jours le séminaire permettra aux journalistes de connaître davantage leurs devoirs et obligations afin de ne pas tomber sous le coup de la loi. La première journée de la formation a été marquée par deux communications : une première, donnée par M. Clément Houénontin sur le thème "quel droit pénal pour la presse écrite" ? et une deuxième assurée par M. Emmanuel Adjovi, sur "les forces et faiblesse du cadre institutionnel et juridique de la presse écrite au Bénin. L'accent a surtout été mis, lors des communications sur la loi 60-12 du 30 juin 1960 sur la liberté de presse et l'ordonnance n° 69-22 Pmj de juillet 1969. Abordant les dispositions de la loi 60-12, M.

Clément Houénontin a prononcé certaines réformes et a insisté sur la notion du respect de vie privée ainsi que le cadre législatif et le contenu des deux lois.

Pour le communicateur, la notion de vie privée est très complexe et pour arriver à déconstruire il a invité ses confrères journalistes à modérer leur ardeur dans leurs écrits. M Emmanuel Adjovi a pour sa part déploré, lors de sa communication, l'absence d'une loi permettant aux journalistes d'avoir accès aux documents administratifs. Il est revenu sur l'ensemble des textes qui régissent la corporation, le statut des organes publics (Abp et la Nation), les incohérences et le caractère dépassé des textes de lois avant de souligner qu'il faut l'adoption d'un code de communication pour une meilleure cohérence.

Info-santé

Par Dr. Ayatchégbé TOSSOU (Col)

Régulation des naissances et avortement

De nos jours, les institutions nationales et internationales ne cessent de se pencher sur la question de régulation des naissances et des avortements. Les gouvernants et les populations sont préoccupées par ce sujet. Chaque entité aborde le problème selon son point de vue particulier, prenant en considération des facteurs religieux, moraux, sociaux, politiques, économiques, démographiques, etc...

L'avortement n'est pas et ne doit pas être un moyen de contraception pour éviter d'avoir recours à l'avortement.

L'avortement qui consiste à expulser du ventre de sa mère un œuf déjà formé, se fait pendant les trois premiers mois de la grossesse, dans un endroit parfaitement propre, par un médecin compétent.

Si on ne respecte pas ces conditions, la femme risque de nombreux problèmes : infections, hémorragies (perte de sang), douleurs. Elle peut en mourir.

Un avortement raté ou répété peut rendre stérile à vie. Les femmes qui ne souhaitent pas avoir d'enfant à un certain moment de leur vie doivent donc utiliser la contraception.

